

SIVU PUYS ET LEMBRON

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site de la commune d'Antoingt.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021 en respectant les principes budgétaires (annualité, universalité, unité, équilibre, et antériorité). Il constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il est voté par l'assemblée délibérante et cet acte autorise le Président, ordonnateur, à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il se compose de deux sections le fonctionnement (ou exploitation) et l'investissement.

Le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 ont été votés le 2 avril 2021 par le comité syndical et peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie d'Antoingt aux heures d'ouverture des bureaux.

1 – Présentation de la collectivité

Le SIVU Puys et Lembron a été créé par arrêté préfectoral en date du 15/10/2003. Il est constitué des communes d'ANTOINGT, MAREUGHEOL, SOLIGNAT et VODABLE.

Le syndicat a pour objet la gestion matérielle et financière du Regroupement Pédagogique Intercommunal, notamment dans les domaines suivants :

- fonctionnement des écoles d'ANTOINGT et de SOLIGNAT,
- circuit de transport scolaire,
- cantine scolaire
- garderie
- activités pédagogiques et culturelles

A la rentrée scolaire 2020-2021, Le nombre total d'élèves était de 93 (88 pour l'année scolaire 2019-2020).

2-Contexte et priorités du budget - Ressources et charges de fonctionnement

Les dépenses courantes permettent le fonctionnement du RPI (fonctionnement des écoles d'Antoingt et de Solignat, cantine...)

Les frais d'investissement restent à la charge des communes d'Antoingt et de Solignat (site des écoles et des cantines).

Les frais de personnel et de fonctionnement engagés par les communes d'Antoingt et de Solignat sont inclus dans le calcul des contributions.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des contributions versées par les communes adhérentes. Elles sont réparties entre l'ensemble des communes au prorata du nombre d'élèves inscrits. Pour l'année 2020 le coût par élève (frais d'écolage) était de 1 368.71 € et pour 2021 il est de 1 454.55 €.

Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget 2020	Réalisations 2020	Budget 2021
6042	ACHATS PRESTAT. SERVIC.(AUTRES QUE TERRAINS)	2 800,00	1 580,38	2 800,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	170,00	160,37	200,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 600,00	1 575,32	2 500,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	6 800,00	7 569,60	6 800,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET	102,00	0,00	0,00
6248	FRAIS TRANSPORTS DIV.	1 000,00	100,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	420,00	420,00	420,00
62878	REMB. FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	110 158,00	110 258,65	125 544,00
6288	Autres services extérieurs	1 200,00	960,00	1 200,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	0,00	100,00
022	Dépenses imprévues	1 700,00	0	1 700,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	126 150,00	122 624,32	142 364,00

Recettes de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget 2020	Réalisations 2020	Budget 2021
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	2 704,00	2 704,24	4 091,00
70878	REMB. FRAIS PAR AUTRES REDEVABLES	0,00	1 100,00	0
74741	PARTICIPATIONS COMMUNES MEMBRES DU GFP	120 446,00	120 446,48	135 273,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	3 000,00	2 465,08	3 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	126 150,00	126 715,80	142 364,00

3-La section d'investissement : Néant